

Rentrée 2024 : Pensez à une formation par apprentissage !

Portes ouvertes	Samedi 27/01/24 09H-12H
	Vendredi 03/05/24 16H-19H
	Les Mercredis sur RDV

Mail : secretariat.beaucaire@dalzon.com

L'apprentissage est un mode de formation par alternance, ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus (dérogations possibles pour les - de 16 ans et + de 30 ans).

Il associe une période de formation théorique (en CFA) et une formation pratique en entreprise.

Dossier de candidature : www.dalzon.com (Pour une formation en BTS, s'inscrire également sur Parcoursup avant le 14 septembre)

Aides à l'apprentissage : versées par l'Etat, l'ASP, le FIPHFP, le CNFPT

Pour l'apprenti.e (âgé.e de 16 à 29 ans) (sans limite d'âge pour PSH, sportif de haut niveau, projet de création ou reprise d'entreprise, ...)

1. Formation gratuite et rémunérée
2. Exonération totale des cotisations salariales maintenue pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.

Pour l'employeur :

1. Exonération des cotisations patronales maintenue pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.
2. Pour les apprentis RQTH, Aide FIPHFP
Plus d'informations, contacter la référente Handicap du CFA => handicap.referentecfa@dalzon.com
3. Pour les employeurs du secteur public (FPT), prise en charge des frais de formation par le CNFPT possible.
Le CFA d'Alzon est conventionné avec le CNFPT sous le numéro 30-000119

Salaire minimum pour l'apprenti au 01/01/2024 (11,65 €/H) (décret 2018-1347 du 28 décembre 2018)

Année dans le cycle de formation		Age de l'apprenti			
		16 ⁽¹⁾ à 17 ans	18* à 20 ans	21* à 25 ans	26* à 30 ans
1 ^{ère} année	Taux (2)	27%	43%	53%	100%
	Mensuel	477,08 €	759,79 €	936,49 €	1 766,96 €
	Annuel	5 724,94 €	9 117,49 €	11 237,84 €	21 203,47 €
2 ^{nde} année	Taux (2)	39%	51%	61%	100%
	Mensuel	689,11 €	901,15 €	1 077,84 €	1 766,96 €
	Annuel	8 269,35 €	10 813,77 €	12 934,11 €	21 203,47 €
3 ^{ème} année	Taux (2)	55%	67%	78%	100%
	Mensuel	971,83 €	1 183,86 €	1 378,23 €	1 766,96 €
	Annuel	11 661,91 €	14 206,32 €	16 538,70 €	21 203,47 €

* : le salaire augmente le 1er jour du mois après la date anniversaire.

⁽¹⁾ ou 15 ans s'il a achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire - fin de classe de troisième - au moment où il intègre le CFA.

⁽²⁾ ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi

Sites officiels :

⇒ Fonction Publique d'Etat

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage>

⇒ Fonction Publique Territoriale

<https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/national>